

LES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS)

Selon le [rapport statistique des données de 2024 de la Banque nationale des données](#), pour la fonction publique territoriale (hors SDIS), **les TMS représentent 97,4% des maladies professionnelles reconnues**, ce qui en fait la 1^{ère} cause de maladies professionnelles. Ce pourcentage est en constante évolution depuis 10 ans.

Ces troubles peuvent toucher les agents de toutes les filières.

Les TMS peuvent se localiser en particulier au niveau des épaules, du cou, des poignets, du dos.

Divers **facteurs** peuvent entraîner des TMS :

- Les facteurs biomécaniques: les gestes répétitifs, le travail statique, le port de charges lourdes, une mauvaise position de travail, l'utilisation d'outils...
- Les facteurs environnementaux / organisationnels : travail dans le froid, avec un éclairage mal adapté...
- Les facteurs psychosociaux : charge de travail importante, intensité des tâches...
- Les facteurs liés à l'agent lui-même : existence d'une pathologie, état de santé, âge...

L'éveil musculaire est important. Des exercices simples et rapides peuvent être effectués directement sur le poste de travail, avant la prise de poste ou en cas d'inconfort.



- Observer sa posture.
- Varier sa posture au cours de la journée.
- Faire des pauses actives.
- Repérer les signes de fatigue musculaire.
- Signaler tout défaut, notamment à l'assistant de prévention de votre collectivité



Pour rappel, le service prévention propose des **actions de sensibilisation** notamment sur le travail sur écran et les gestes et postures, pouvant contribuer à lutter contre les TMS. La demande est à effectuer via [le formulaire](#) sur notre site internet.

Actualités

1. Retour sur les réunions annuelles des assistants de prévention du Loir-et-Cher

Les réunions annuelles des assistants de prévention se sont tenues les 10 et 12 février 2026. Le CDG 41 remercie de nouveau VALECO, VAL DEM et la Mairie de Millançay pour la mise à disposition de leurs locaux. Ces réunions ont été riches en échanges, notamment sur les thématiques présentées à savoir les risques biologiques et le risque alcool. Ces temps de rencontre favorisent ainsi le partage de bonnes pratiques et renforcent le réseau des assistants de prévention ainsi que la dynamique de prévention au sein des collectivités et établissements publics du département.



2. Mise en application de l'arrêté certibiocide :

A partir du 1^{er} janvier 2026, à la suite de [l'arrêté du 5 septembre 2025](#), la nouvelle réglementation relative aux certibiocides s'impose aux professionnels distribuant, achetant ou utilisant les produits biocide. Les collectivités et établissements publics sont donc concernés.



Une [note explicative](#) émanant du Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche est disponible pour approfondir le sujet.

Liens utiles en relation directe avec les TMS

Fiches pratiques Santé et Sécurité au travail :

Fiche 1 – [Le travail sur écran](#)

Fiche 44 – [L'éveil musculaire](#)

Contact

Franck PINON, conseiller prévention :

Mail : f.pinon@cdg41.org

Tél : 02.54.56.68.53

Votre « profil TMS »

1. Vous commencez votre journée de travail :

- A. Je règle mon poste / j'organise mon espace
- B. Je m'installe vite fait, ça ira bien comme ça
- C. Je commence tout de suite, pas de temps à perdre !

2. Vous ressentez une gêne au niveau du dos :

- A. Vous analysez la cause et faites quelques étirements
- B. Vous changez rapidement de posture
- C. Vous continuez sans vous poser de question.

3. Votre posture de travail :

- A. Vous la corrigez régulièrement
- B. Vous y pensez de temps en temps
- C. Vous attendez d'avoir une gêne ou une douleur pour y prêter attention

4. Votre phrase type :

- A. Mieux vaut prévenir que guérir
- B. Je m'adapte
- C. Ça passe ou ça casse

5. En fin de journée :

- A. Je me sens bien, sans tensions particulières
- B. J'ai quelques tensions mais cela passe dans la nuit
- C. Je ressens des douleurs ou une fatigue persistante



Une douleur ? Vous vous dites, ça va passer. Attention !

Une majorité de C - « Le minimisateur » : Vous ne semblez pas avoir conscience des risques qu'une mauvaise posture prolongée peut entraîner. Quelques ajustements et bons réflexes sont à mettre en pratique.

Une majorité de B - « Le vigilant... mais pas trop » : Vous avez conscience des risques mais attendez souvent qu'une gêne apparaisse pour agir.

Une majorité de A - « Le préventeur inné » : Vous avez de bons réflexes ! Continuez ainsi à rester attentif aux signaux de votre corps.